

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 JUIN 2026**

Le 10 juin 2026 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 29 mai 2026, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Anthony REYNAUD, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI, Vincent GAUDIN, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Patrice RONCARI à Anthony REYNAUD, Michel VENEAU à Marcelle ABDELNOUR, Christophe RENDU à Christine QUILLERY, Rahma GHIATOU à Sandrine DANDRE.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Mélandra PARENT, Commissaires Aux Comptes.

Objet : Nomination des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL).

Objet : Nomination des membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL).

Le Conseil d'Administration,

Vu le décret n° 2008-556 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des Offices Publics de l'Habitat,
Vu les dispositions des articles L.441-2 et suivants, R.441-9 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et les nouvelles dispositions de l'Article 75 de la Loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 ainsi que celles de la Loi Elan publiée le 24 novembre 2018 et à application immédiate.

Vu la délibération n°35/2017 du 20 décembre 2017, actant le rattachement de l'Office au Territoire Vallée Sud - Grand Paris.

Considérant qu'en application de l'ordonnance n° 2007 – 137 du 1^{er} février 2007 relative aux Offices Publics de l'Habitat (OPH) et des décrets n° 2008-566 du 18 juin 2008 et 2022-706 du 26 avril 2022 relatifs à l'administration des OPH, selon l'article R. 421-15 du décret, la commission, prévue à l'article L. 441-2 qui attribue nominativement chaque logement mis ou remis en location, est composée et fonctionne conformément à l'article R. 441-9 qui indique : « dans le cas d'une commission unique, six membres doivent être désignés par le conseil d'administration. Un des membres a la qualité de représentants des locataires »,

Vu l'article L. 365-3 relatif à la désignation, dans les conditions prévues par décret, d'un représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique, avec voix consultative,

Vu la composition de la CALEOL à six membres, conformément au Règlement Intérieur de la CALEOL qui impose la représentativité suivante :

- 5 membres,
- 1 membre représentant les locataires.

Entendu qu'outre les 6 membres, qui composent la commission, siègent de droit :

Avec voix délibérative :

- Le Maire de la commune d'implantation des logements à attribuer ou son représentant,
- Le Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris ou son représentant,
- Le Préfet ou son représentant.

Avec voix consultative :

- 1 représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3, désigné dans les conditions prévues par décret.
- les réservataires non-membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, par scrutin public, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

sont candidats :

- **5 membres :**
 - Sandrine DANDRE
 - Anthony REYNAUD
 - Michel VENEAU
 - Patrick WIDLOECHER
 - Sofia BELASKRI
- **1 représentant des locataires :**
 - Marcelle ABDELNOUR

Article 2 :
sont élus :

- **5 membres :**
 - Sandrine DANDRE
 - Anthony REYNAUD
 - Michel VENEAU
 - Patrick WIDLOECHER
 - Sofia BELASKRI

- **1 représentant des locataires :**
 - Marcelle ABDELNOUR

Article 3 :
Siègent de droit :
Avec voix délibérative :

- Le Maire de la commune d'implantation des logements à attribuer ou son représentant, désigné comme tel,
- Le Président du Territoire Vallée Sud - Grand Paris ou son représentant, en attente de désignation,
- Le Préfet ou son représentant.

Avec voix consultative :


- 1 représentant des organismes bénéficiant de l'agrément relatif à l'ingénierie sociale, financière et technique prévue à l'article L. 365-3, désigné dans les conditions prévues par décret.
- les réservataires non-membres de droit pour l'attribution des logements relevant de leur contingent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,


Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 18 juin 2026
Reçue en Préfecture le 17 juin 2026
Certifiée exécutoire le 18 juin 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale